

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Picard

<https://www.cadre21.org/membres/13bcf517ef6d03063101b89e>

Date d'obtention : 2021-05-15 19:05:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode bienveillante qui vise à bien camper le rôle de chacun tout en évitant de se mettre les pieds dans les plats pour une mauvaise intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Rapidité des interventions et protection des victimes

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre toutes les étapes comme il faut et ne jamais demander de visionner les vidéos ou photos.